

Informations pratiques à l'attention des patients – 2025

Consultations privées – Cabinet du **Dr Jean LAMBERT** (1-56199-68-480)

Chirurgien orthopédiste accrédité – Non conventionné

Mes consultations sont maintenant uniquement extra-hospitalières. Elles permettent de proposer à mes patients un cadre de soin confortable, adéquat et adapté à leurs contraintes horaires,

 **Horaires** (consultations privées uniquement sur rendez-vous au 065/22.99.10) :

- Lundi de 18h30 à 21h00 max
- Vendredi de 18h00 à 21h00 max
- Certains samedis de 09h00-12h00 max

Chaque consultation dure en moyenne 20 à 30 minutes, permettant une prise en charge approfondie, dans un environnement calme.

Tarifs des consultations **chirurgien orthopédiste accrédité - NON conventionné**

Jours	Heures	Honoraires consultation*	Prix INAMI consultation en 5/2025	Suppléments entre prix INAMI et prix privé à charge du patient
Lundi	18h30-21h00 max	60 € (+/- 5 €)	32,84 €	27 € (+/- 5 €)
Vendredi	18h00-21h00 max	60 € (+/- 5 €)	32,84 €	27 € (+/- 5 €)
Certains samedis	09h00-12h00 max	60 € (+/- 5 €)	32,84 €	27 € (+/- 5 €)

i *Les prix qui sont déjà annoncés oralement par mon secrétariat lors de la prise de rendez-vous et également sur mon site internet, peuvent varier légèrement en fonction de la complexité du dossier, du temps de consultation et s'il y a un acte technique (pansement, infiltration....).

Le supplément d'honoraires couvre les frais réels liés au fonctionnement du cabinet (loyer, charges, matériel, secrétariat), ainsi que le temps consacré à une consultation prolongée. Il est communiqué de manière transparente et conformément aux recommandations déontologiques via cette affiche en salle d'attente, sur le site internet et par la secrétaire lors de la prise de rendez-vous.

Depuis mi-mai 2025, le Dr Lambert utilise le **système de facturation électronique e-Attest** selon les règles INAMI (obligatoire au 1/9/2025) et envoie directement l'attestation électronique à votre mutuelle. **Le système du tiers-payant n'est pas d'application dans ces consultations.** Vous devrez donc **payer au médecin la totalité de la consultation selon votre statut de mutuelle** et le remboursement se fera secondairement par votre mutuelle.

 **Si vous préférez bénéficier du tarif conventionné et/ou du tiers-payant**, vous pouvez consulter un confrère/une consœur dans un **établissement hospitalier**. Les délais d'attente peuvent y être différents et le temps consacré à chaque consultation est généralement plus court.

 Vos données sont traitées dans le **respect du RGPD**. Pour plus d'informations, consultez la politique de confidentialité disponible sur le site internet <https://orthomas.be>

 Merci de votre confiance.

Dr LAMBERT